



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC

D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS NUMÉROS

164-P-2, 243, 217-3-1, 217-4-1, 217-5-1 ET 239-5

AVIS PUBLIC EST DONNÉ à l'effet :

QUE lors de la séance ordinaire tenue en date du 10 juillet 2018 à 19 h, le conseil de Ville de Lorraine a adopté les projets de règlement suivants :

- ✓ Règlement 164-P-2 relatif à l'interdiction d'effectuer des virages en U et des interdictions de stationner à certains endroits sur les boulevards de Bourbonne, Chambord, Prince-Val et Vignory pendant la période scolaire sur le territoire de la Ville de Lorraine;
- ✓ Règlement 243 sur la gestion contractuelle;
- ✓ Règlement 217-3-1 déléguant le pouvoir à un fonctionnaire de procéder à la nomination des membres d'un comité de sélection et remplaçant le règlement 217-3;
- ✓ Règlement 217-4-1 remplaçant le « Règlement 217-4 déléguant aux fonctionnaires ou employés de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité »;
- ✓ Règlement 217-5-1 remplaçant les règlements 217-1 et 217-5 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;
- ✓ Règlement 239-5 portant sur la refonte du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la ville de Lorraine afin d'y inclure les règles d'après mandat.

QU'à la séance ordinaire du 21 août 2018 à 19 h, le conseil municipal de la Ville de Lorraine a adopté la version finale, sans modification, des règlements décrits au paragraphe précédent.

QUE toute personne intéressée peut obtenir une copie ou consulter ces règlements en s'adressant aux Services juridiques et greffe de la ville, situés au 33 boulevard De Gaulle, Lorraine, Québec, et ce, durant les heures d'ouverture ou en les consultant sur le site internet de la ville au www.ville.lorraine.qc.ca.

QUE ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Donné à Lorraine, le 25 août 2018

Sylvie Trahan, OMA, avocate et greffière